



Frais de santé-prévoyance Intersyndicale limitée aux membres du club

Non-cadres et cadres, siège et régions

Négociation sur les frais de santé et prévoyance

1^{ère} négociation - 11 mai

Proposition de la Direction :

Frais de santé : Surcomplémentaire + 15% soit 5 euros /an pour les salariés

Prévoyance : L'assureur Generali veut résilier l'accord Prévoyance. Il a besoin de récupérer 4 millions en 3 ans.

Propositions de 4 scénarii de la Direction. Toutes ont des augmentations de cotisation.

Plusieurs échanges tendus ont eu lieu. Au terme de la négociation, tous les syndicats s'accordent pour dire que les propositions ne leurs conviennent pas. Nous avons revendiqué avec FO que l'augmentation soit prise en charge par l'employeur.

2^{ème} négociation - 24 mai : Prévoyance

Quelques remarques d'ordre général :

- il est hors de question de diviser les catégories.
- il nous paraît équitable qu'au nom de la solidarité, la population des Inspecteurs paient plus que celles des PSB-EI.
- il serait juste que l'employeur participe plus que d'habitude au comblement du déficit de 4 millions.
- si on ne trouve pas d'accord, on a compris que l'assureur résiliera le contrat. Nous l'avons déjà dit la dernière fois : chiche ? L'employeur ira expliquer aux salariés pourquoi leur assureur les a résiliés et qu'ils sont maintenant assurés chez AXA ou Allianz.

Salaires : Pourquoi attendre septembre ?

Extrait du tract dit « intersyndical » :

« Nous avons demandé l'ouverture d'une **concertation en juin** pour faire un point sur la situation, puis d'une **seconde réunion** qui nécessiterait le cas échéant une négociation sur les salaires et sur l'épargne salariale. »

Extrait de la Com de la Direction :

« La Direction générale a pris l'engagement de rencontres régulières pour suivre l'évolution de la conjoncture économique et évaluer les mesures à prendre le cas échéant. **Il a ainsi été convenu d'une nouvelle rencontre au mois de juin et de faire un point d'étape en septembre.** »

Ne cherchez pas l'erreur : Il n'y en a pas !!! La Direction aurait pu écrire le tract de l'intersyndicale et réciproquement !

En attendant, **les prix augmentent** toujours et **les salaires stagnent**. La Direction a beau dire que leur politique salariale est la « meilleure du monde ». L'enveloppe a été de 2,6 % mais seulement pour la **moitié des salariés**. La perte de pouvoir d'achat est de presque 50%.

N'attendons plus pour réagir !

Ces 3 syndicats ont annoncé une intersyndicale pour des négociations salariales. Intersyndicale ? Ils n'ont pas invité la CGT ni FO!

Nos syndicats leur avaient proposé de participer à une réunion dans ce sens dès le 5 avril où **tous les syndicats étaient invités** par FO !



**L'inflation
atteint 5,2 %
en mai.**

Prévisions de l'Insee au 9 mai :
5,4% d'inflation dès le mois de juin 2022 sur un an, et **plus de 6%** sur les **produits alimentaires**.



Generali peut vous reprocher de commencer à travailler avant 7h30

Pourtant les grilles sont ouvertes dès 6h30, et **des dizaines de salariés débutent leurs journées de travail avant 7h30**, conformément à l'accord de méthode « Covid » précisant des horaires élargis dès 6h00 qui reste en vigueur jusqu'à fin juillet. **L'assistance informatique est accessible depuis mi février à 7h au lieu de 7h30.**

ENTRETIEN ANNUEL Quel recours?

Question CGT à la direction, réunion des Représentants de Proximité du 19 avril

Certains salariés se voient attribuer des taux de prime < 100% sans aucune explication/remarque sur leur travail et souhaitent donc contester ce taux qu'ils estiment arbitraire : par quel biais peuvent-ils le faire ? Dans quels délais ? Par ailleurs, le fait que tout se fasse désormais à l'oral pose problème ; la CGT demande le retour des écrits concernant les taux de prime (+ augmentations /actions gratuites) avec explications écrites.

Réponse de la Direction :

La Direction indique que les managers doivent recevoir/contacter chacun de leur collaborateur pour leur annoncer leur taux d'atteinte des objectifs et les éventuelles mesures de reconnaissance le cas échéant.

L'échange est tout l'objet de l'entretien annuel d'évaluation qui a vocation à revenir sur l'atteinte des objectifs.

Pour des réponses et explications, le collaborateur doit donc solliciter son manager directement.

Des courriers indiquant l'ensemble des mesures individuelles attribuées ainsi que le taux d'atteinte seront mis à disposition très prochainement.

Vous souhaitez aussi poser vos questions ? Ecrivez-nous !

Le salaire différé : la clé du pouvoir d'achat !

Si vous n'aviez QUE votre salaire NET, vous n'auriez pas de retraite, de Sécu, d'allocations familiales, éventuellement de chômage...

Vous seriez obligés de payer des assurances privées HORS DE PRIX, ce que tout le monde ne peut pas, pour alimenter les capitaux privés.

VOTRE SALAIRE, C'EST LE BRUT ET LES COTISATIONS sociales et patronales !



Le salaire différé est la part de salaire brut prélevée sous forme de **cotisations sociales en vue de sa redistribution sous formes de prestations** (assurance chômage, sécurité sociale, pensions de retraites).

L'ensemble de ces prestations constituent un **amortisseur social** et sont spécifiquement **indispensables lorsque la conjoncture économique se dégrade** (crise financière, sanitaire, crise militaire, etc.).

Pourtant, Macron fait le choix libéral de l'incitation à privilégier le versement de rémunérations variables sous forme d'intéressement/participation, et plus couramment de primes défiscalisées **au détriment de l'accroissement du salaire fixe.**

Remplacer les cotisations sociales par l'impôt, c'est faire basculer les prestations solidaires où chacun participe selon ses moyens et reçoit selon ses besoins, vers **un système d'assurance privé qui affaiblit les prestations.** C'est, par exemple, moins de droit pour les futurs retraités.

L'augmentation du salaire fixe accroît mécaniquement les recettes fiscales et sociales réduisant de fait les déficits. **Les cotisations sociales : c'est du salaire redistribué au moment où l'on en a besoin sans dépenser plus pour espérer**

conserver le même niveau de prestation.

L'assurance maladie est une assurance moins chère et sans actionnaires !

Augmenter notamment les salaires les plus faibles, relance instantanément la consommation et donc la croissance. Augmenter les salaires c'est la solution pour sortir de l'austérité.

Bulletin d'adhésion CGT

(lien vers CGTGENERALI.fr)



CGT Generali

Pour + d'informations sur l'actualité sociale !

L'équipe CGT Generali à votre écoute

Contact : cgtgeneral@gmail.com ou

eric.oyombo@generali.com

WWW.CGTGENERALI.FR

